



REVUE DE PRESSE IFAS Ambert - 2023

Règlementation

1. Arrêté du 9 juin 2023

Un nouvel arrêté relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant au DEAS est paru en juin, les modifications portent :

- Un assouplissement des modalités d'évaluations des modules : au sein d'un même bloc de compétences, les notes se compensent entre elles. Cette compensation ne peut s'opérer que pour les notes supérieures ou égales à 8/20.
- Les modalités d'évaluation des compétences en milieu professionnel évoluent : les notes chiffrées sont remplacées par des appréciations suivies de la validation ou non de la compétence.
- Une commission de validation de l'acquisition des résultats (CVAR) est mise en place. Cette commission se prononce sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel et de son parcours scolaire en prenant en compte l'évolution de l'élève durant son année de formation.
- Afin de favoriser leur réussite, les élèves en cursus partiel peuvent bénéficier de 35 heures maximum d'Accompagnement Pédagogique Individuel en plus des 35 heures déjà existantes. Ces heures sont prescrites dans un contrat pédagogique liant l'apprenant et le directeur de l'IFAS et deviennent alors obligatoires.

2. Augmentation des quotas

Les besoins en aides-soignants sur le territoire sont importants sur les secteurs hospitaliers et médico-sociaux, par conséquent de nombreux postes restent vacants ou occupés par des personnels non qualifiés. Ce métier est considéré comme métier sous tension. Afin de répondre à cette offre, l'IFAS a formulé une demande auprès de la Région pour augmenter ses quotas courant mai 2023.

En date du 12 octobre 2023, l'institut a reçu un arrêté autorisant l'IFAS à augmenter sa capacité d'accueil de 25 à 30 élèves par session de formation.

L'équipe pédagogique s'est réjouie de l'obtention de ces 5 places supplémentaires.

Nouveautés

1. Déménagement

Dans le contexte du Ségur de la Santé, et en lien avec l'augmentation de la capacité d'accueil, l'IFAS a dû prévoir une adaptation de ses locaux.

Une collaboration entre le Directeur du CH et les édilités de la ville d'Ambert a permis une réponse favorable à cette demande en proposant la mise à disposition du 2eme étage de la Cité Administrative situé en plein cœur de ville après des travaux.

Des réunions de travail débutent entre l'IFAS et la mairie pour recueillir les besoins de l'Institut afin de faire des propositions de réaménagement de tout l'étage soit 296 m2.

Le résultat de cette collaboration a permis **un déménagement de l'IFAS en mai 2023**, dans des locaux très agréables et fonctionnels (bureaux, salle de cours, salle de TP, salle de simulation et de débriefing).

Cette relocalisation est un réel facteur de meilleure lisibilité et d'attractivité de l'IFAS avec de très bonnes conditions d'accueil des élèves en formation.

2. Portes ouvertes

L'IFAS a organisé le 12 juillet 2023, une journée de portes ouvertes afin de promouvoir la formation et se faire connaître.

Cette initiative a permis de faire découvrir les nouveaux locaux, les nouveaux équipements mis à disposition des élèves et notamment l'outil de simulation.

De plus les formatrices et les professionnels aides-soignants présents ont pu échanger et faire la promotion de la formation auprès des visiteurs :

- En construction d'un projet de reconversion professionnelle
- En poursuite d'études
- Futurs élèves pris en charge par leurs employeurs en formation professionnelle

La présence d'une personne en charge du développement clientèle de l'Institut Des Métiers de Clermont-Ferrand a permis de promouvoir auprès des jeunes de moins de 30 ans la voie de l'apprentissage.

3. Animation auprès des résidents EHPAD

Dans le cadre du projet pédagogique autour de l'animation, les élèves ont proposé une journée récréative auprès des résidents des EHPAD Vimal Chabrier et Prébayle, le 5 octobre 2023.

Diverses animations ont été menées :

EHPAD Prébayle

- Fabrication de crêpes avec les résidents et organisation d'un goûter
- Animation en présence d'un accordéoniste
- Echange avec présence d'une ferme pédagogique

EHPAD Vimal Chabrier

- Promenade au marché du jeudi avec un groupe de résidents
- Jeux intérieurs et extérieurs avec les résidents
- Ateliers objets anciens
- Goûter

Ces activités récréatives ont rencontré un vif succès auprès des résidents et de leurs familles.

4. Demi-journée de formation auprès des personnels

La réforme relative au nouveau référentiel d'apprentissage de la formation d'aide-soignante pose quelques questionnements auprès des encadrants notamment en ce qui concerne l'utilisation du portfolio en stage.

Dans le cadre du module de formation 7, qui s'intitule « accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs », les élèves ont réalisé une présentation du nouveau référentiel de formation et du portfolio le **29 Septembre 2023 auprès des professionnels**

Les thématiques développées :

- Différences entre le nouveau programme et l'ancien.
- Présentation des modules de formation et des nouvelles compétences.
- Formation à la « carte » en fonction des études et du parcours professionnel de l'élève.
- Explication du portfolio : outil essentiel d'évaluation de la pratique professionnelle et des acquis théoriques sur les terrains de stages.
- Les critères d'évaluations en stage en fonction de l'avancée dans la formation et des parcours complets ou allégés.

5. Inauguration des nouveaux locaux

Une inauguration officielle des nouveaux locaux de l'IFAS a eu lieu le 7 décembre 2023 en présence des différents élus locaux, directeur et directeur adjoint du CH, personnels de l'IFAS.

Cette cérémonie a permis de mettre en avant des locaux permettant d'accueillir plus d'élèves et dans de bonnes conditions de travail.

Cette inauguration a également permis de rappeler l'aide financière importante de la Région pour l'acquisition de l'outil de simulation.

Ces nouveaux équipements numériques permettent des approches pédagogiques innovantes qui répondent aux recommandations du nouveau référentiel de formation et ils sont un réel levier de modernité et d'attractivité pour l'IFAS.